

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1699

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 77

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le travail du dimanche représente une rupture dans l'équilibre de vie des Français, rupture malsaine au plein épanouissement des hommes. Ce repos est nécessaire et culturellement attaché à l'entrée en métaphysique, aux loisirs, aux retrouvailles familiales. Ces moments sont fondateurs de l'unité nationale. Considérer l'homme comme un animal seulement économique, c'est réduire les citoyens à de simples consommateurs. La société ne peut être réduite à l'économie.

Economiquement, la libéralisation du dimanche ne peut donner les effets escomptés. En effet, le pouvoir d'achat des ménages n'est pas extensible si un jour de plus leur est offert pour consommer. D'autre part, l'ouverture au travail du dimanche tue les commerces de proximité qui participent à l'économie française. Ce sont les plus faibles de la société qui pâtissent de cet article. Il est à supprimer.